

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/53 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA

SEANCE DU 31 MARS 2005

L'An deux mille cinq, et le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SCOTTO Monika
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 02/81 AC de l'Assemblée de Corse du 4 avril 2002 approuvant l'opération,
- VU** la délibération n° 03/50 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché de maîtrise d'œuvre,
- VU** la délibération n° 04/01 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 adoptant le Budget Primitif pour l'exercice 2004,
- VU** la délibération n° 04/203 AC de l'Assemblée de Corse du 23 septembre 2004 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer l'avis public à la concurrence relatif à la consultation des entreprises,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux d'extension du Lycée Giocante de Casabianca avec les entreprises suivantes :



N° LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC
1 - Terrassement / Gros œuvre / Cloisons / Carrelage / VRD	SARL TP BAT	659 025,90
2 - Etanchéité	SARL ISOLA	56 803,29
3 - Menuiseries alu	SARL SIGMA	39 566,77
4 - Menuiseries bois	SARL MDL	28 680,48
5 - Plomberie / Chauffage / VMC	ENT. A LECA	98 554,53
6 - Electricité Courants forts / Courants faibles	SNC SCAE	75 330,00
7 - Serrurerie	SARL SOCOFER	33 890,21
8 - Faux plafonds / Sols souples / Peintures	SARL PRIM	27 648,00
9 - Traitement acoustique	SARL TP BAT	46 429,42

ARTICLE 2 :

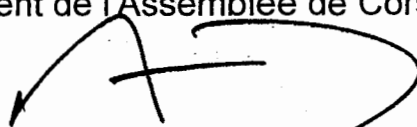
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 mars 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA



A N N E X E

REÇU LE
13 AVR. 2005
PREFECTURE DE CORSE

TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Maîtrise d'œuvre (CIS OPC)	80 072,20 €
Contrôle technique	7 774,00 €
Travaux	1 065 928,60 €
Coordination hygiène et sécurité du chantier	3 566,60 €
Aléas et tolérance	50 000,00 €
Divers	22 668,60 €
	<hr/>
T O T A L	1 230 000,00 €

